

GARANTIE LIMITÉE DU CHAUFFE-PISCINE *BILOVAX*

Fabriqué par : *L.S. Bilodeau inc.*

Couverture de la garantie pour une installation extérieur seulement.

L.S. Bilodeau inc. garantit par la présente que le chauffe-piscine *Bilovax*, lorsqu'en installation extérieure et utilisé dans des conditions normales, sera exempté de toute fuite ou vice de fabrication durant une période de 12 mois de la date d'achat. Le terme de la garantie sera en vigueur tant que l'acheteur sera propriétaire du domicile où aura été effectuée l'installation et est non-transférable. On entend par domicile une résidence unifamiliale où habite l'acheteur. On peut aussi entendre par domicile une résidence multifamiliale où le chauffe-piscine *Bilovax* est destinée à l'usage du seul logement de l'acheteur. Dans l'éventualité où une fuite/panne due à un défaut de fabrication ou de matériau se produirait à l'intérieur de la période de la garantie limitée, cette fuite/panne étant constatée par un représentant autorisé, *L.S. Bilodeau inc.* réparera ou remplacera, à sa discrétion, la cuve défectueuse. Si la cuve ne peut être réparée et que l'on doit la remplacer, *L.S. Bilodeau inc.* la remplacera par une cuve semblable en tous points à la cuve défectueuse. Si au contraire cela n'est pas possible, la cuve défectueuse sera remplacée par une cuve qui sera la plus semblable. L'acheteur original sera responsable de tous les coûts de dépose de la cuve défectueuse et des coûts d'installation du remplacement ainsi que de tous les frais de transport et de manutention à l'aller comme au retour de chez le fabricant et aussi de tout travail requis pour remettre en opération le *Bilovax*. Chaque cuve défectueuse, remplacée sous garantie, deviendra la propriété de *L.S. Bilodeau inc.* et, en tant que tel, sera renvoyée port payé par l'acheteur ou son installateur au centre de distribution de *L.S. Bilodeau inc.* La cuve de remplacement sera garantie durant la période résiduelle de la garantie originale.

Garantie Limitée d'un an sur les pièces et composants.

Toutes les pièces ou tous composants seront garantis pour une période d'un an contre tout vice de fabrication ou de matériau. Durant cette période, *L.S. Bilodeau inc.* réparera ou remplacera, à sa discrétion, la pièce ou le composant qui se sera avéré défectueux durant un usage normal tel que constaté par un représentant autorisé de *L.S. Bilodeau inc.* L'acheteur original sera responsable de tous les coûts de dépose de la pièce ou du composant défectueux et des coûts de réinstallation du remplacement incluant tout travail requis pour remettre en opération le *Bilovax*, ainsi que tous les frais de transport et de manutention à l'aller comme au retour de chez le fabricant. La pièce ou le composant de remplacement sera garanti durant la période résiduelle de la garantie originale.

Exclusions.

Cette garantie est nulle et non avenue en cas de :

- 1- Vice ou panne résultant d'une installation, réparation, entretien ou usage non conforme aux directives du manuel d'installation et d'entretien du fabricant; ou
- 2- Vice ou panne résultant d'une installation, réparation, entretien ou usage non conforme à la réglementation en vigueur; ou
- 3- Vice ou panne résultant d'une installation, réparation, entretien ou usage négligent ou résultant d'un bris causé par le propriétaire ou (entretien incorrect, mauvais usage, accident ou modification); ou
- 4- Vice ou panne causé par le gel, les inondations et les intempéries; ou
- 5- Installation sans soupape de surpression ou avec une soupape défectueuse ou modifiée ou non branchée à un drain afin d'éviter les dommages à la propriété; ou

- 6- Le chauffe-piscine ou ses composants ont subi des modifications ou changements non autorisés par le fabricant; ou
- 7- Vice ou panne résultant d'un mauvais entreposage ou d'une manutention erronée ailleurs que chez *L.S. Bilodeau inc.*; ou
- 8- Que le numéro de série ait été altéré ou effacé sur la plaque signalétique de l'appareil.

Limitations.

L.S. Bilodeau inc. ne sera responsable d'aucun dommage, perte ou incon vénient, de quelque nature que ce soit, directement ou indirectement, consécutif au bris ou au mauvais fonctionnement de l'appareil. Cette garantie limite les droits du bénéficiaire. Celui-ci jouit possiblement d'autres recours selon les juridictions. Vu que certaines provinces ou états ne permettant pas d'exclusions ou de limitations des dommages-intérêts directs ou indirects, les limitations ci-haut mentionnées ne pourraient pas s'appliquer. Cette garantie remplace toute autre garantie explicite ou implicite et constitue la seule obligation de *L.S. Bilodeau inc.* envers l'acheteur original. La garantie ne couvre pas les coûts de manutention ou d'expédition pour faire réparer ou remplacer la pièce défectueuse, ni les coûts administratifs encourus par l'acheteur original.

L.S. Bilodeau inc. se réserve le droit d'apporter dans ses appareils des modifications à la conception, à la fabrication ou au matériau utilisé qui pourrait constituer une amélioration aux pratiques précédentes. Cette garantie n'est valable que pour les installations faites à l'intérieur des limites territoriales du Canada ou des États-Unis continentaux.

Pour se prévaloir de cette garantie, l'acheteur original doit remplir et retourner le formulaire de réclamation ci-jointe en même temps que l'appareil défectueux lorsqu'il aura reçu l'autorisation de retour de *L.S. Bilodeau inc.*

Procédure de service sous garantie.

Seul *L.S. Bilodeau inc.* ou son dépositaire peut assumer les obligations de la garantie. L'acheteur ou son installateur doit fournir à *L.S. Bilodeau inc.*, lors du retour de l'appareil défectueux, les documents et détails suivants : une copie de la facture originale montrant la date d'achat et le modèle et le numéro de série de l'appareil, l'autorisation de retour ainsi que le formulaire de réclamation dûment rempli.

(Gar-2011-11-03)

**FORMULAIRE DE RÉCLAMATION POUR LES PIÈCES OU COMPOSANTS DU
CHAUFFE-PISCINE *BILOVAX***

No de modèle _____ No de série _____

Nom de l'utilisateur/acheteur _____

Adresse de l'installation _____

Ville/Province/Code postal _____

Utilisation dans une résidence individuelle Oui Non

Sinon, préciser l'utilisation _____

Nom du détaillant/ installateur _____

Adresse _____

Ville/Province/Code postal _____

Date d'installation _____

Note au détaillant/installateur : Remplir les informations ici-bas concernant le vaisseau, pièce ou composant de rechange fourni sous garantie pour la Bilovax.

No de pièce _____ No de série _____

Date d'installation _____

N.B. Ce formulaire ainsi qu'une copie de la facture originale doivent accompagner tout vaisseau, pièce ou composant défectueux retourné port payé chez *L.S. Bilodeau inc.*

Veillez noter que les pièces individuelles et les composants ne comportent qu'une garantie d'un an.